

Enquête de base pour le projet ProPFR/BF financé par la GIZ

Termes de référence

Septembre 2021

Vue d'ensemble

Localisation

Burkina Faso : Régions Hauts Bassins et Sud-Ouest

Partenaires

GIZ, ODI, Prindex Global et le Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation (MAAHM).

Points de contact

Lizzy Tan (e.tan@odi.org.uk) et Ian Langdown (i.langdown@odi.org.uk) pour les questions de recherche.

Ana Lucia Nunez Lopez (a.nunezlopez@odi.org.uk) pour la gestion du programme et les questions et clarifications contractuelles.

Calendrier d'exécution

Début dans la semaine commençant le 25/10/2021 :

- Mois 1 à 3 : Conception de l'enquête et du questionnaire, pré-test et pilotage
- Mois 4 : Préparation de la collecte des données principales
- Mois 5 : Collecte des données principales
- Mois 6 à 9 : Traitement des données et assurance qualité, développement de la documentation de l'enquête et production du rapport de base

Contexte

La croissance rapide de la population, les migrations internes, l'exploitation de mines d'or et les investissements agricoles commerciaux au Burkina Faso entraînent une pénurie de terres fertiles et productives, en particulier pour les petits exploitants agricoles et les ménages pastoraux. Ces facteurs ont entraîné des tensions croissantes et plusieurs conflits liés à la terre. L'absence d'accès sécurisé à la terre et l'augmentation du nombre de litiges fonciers reflètent la faiblesse des structures et institutions communales fonctionnelles permettant de clarifier, de documenter et de formaliser les droits fonciers, ainsi que des mécanismes de prévention et de résolution des conflits fonciers. En tant que telle, l'insécurité foncière constitue une menace pour la stabilité sociale du pays.

Projet ProPFR/BF

Dans le cadre de l'accord de coopération technique entre l'État du Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne, la GIZ a obtenu un financement du BMZ (Ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement) pour mettre en œuvre le « Programme pour une Politique Foncière Responsable au Burkina Faso (ProPFR/BF) » visant à « favoriser l'utilisation responsable et l'amélioration de l'accès à la terre ».

Le programme national s'étendra sur 40 mois. La première phase du programme se déroulera entre juillet 2020 et mars 2025, avec un budget total de 5 600 000 €.

Il y a trois interventions qui se renforcent mutuellement :

Interventions 1. Améliorer le cadre institutionnel autour de la gouvernance foncière dans huit communes des régions Sud-Ouest et Hauts-Bassins. Il s'agira principalement d'appuyer les communes dans la mise en place de processus d'enregistrement et de délivrance de certificats de propriété foncière et de droits d'usage (par exemple, l'Attestation de Possessions Foncière Rurale, APFR), ainsi que de mettre en place les structures organisationnelles nécessaires et de fournir la formation utile au personnel. Les partenaires à ce niveau impliquent les communes et/ou les mairies, ainsi que les administrations foncières locales (Services Fonciers Ruraux, SFR) et les comités fonciers villageois (CFV).

Interventions 2. Renforcer le rôle de la société civile locale en formulant et en mettant en œuvre une politique foncière responsable, notamment via l'implication des comités villageois dans les processus de résolution des conflits. Cela nécessite de sensibiliser au rôle des comités villageois nouvellement établis, afin que les représentants appropriés puissent être identifiés et formés. Les partenaires majeurs pour y parvenir sont les Comités

de conciliations foncières villageoises (CCFV) et d'autres organisations de la société civile.

Interventions 3. Sensibiliser les investisseurs agricoles privés et, dans une moindre mesure, les orpailleurs (en particulier les orpailleurs informels) à la mise en œuvre d'une politique foncière responsable. En collaboration avec la chambre régionale d'agriculture, les représentants de la société civile et les pionniers de l'investissement responsable dans le secteur privé, un processus d'acquisition de terres sera élaboré en suivant les principes d'investissement responsable reconnus au niveau international.

En outre, les termes de référence du programme prévoient la documentation et la mise à l'échelle des meilleures pratiques et des enseignements tirés en dehors des régions d'intervention.

En concertation avec son partenaire national, la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) et les programmes partenaires de la coopération, ce programme a identifié les régions des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest du Burkina Faso comme régions d'intervention. Dans ces régions, il y a un total de 8 communes d'intervention, dont 3 dans les Hauts-Bassins (Boni, Dandé et Padéma) et 5 dans le Sud-Ouest (Djigoué, Iolonioro, Kampti, Loropeni, Tiankoura), avec l'objectif de couvrir 240 villages dans les deux régions. Les activités cibleront les petits exploitants agricoles et les ménages pastoraux dont l'accès aux terres fertiles et productives est de plus en plus restreint.

Initiative Prindex

L'ODI et la GIZ se sont associés pour mesurer les impacts du projet ProPFR/BF, en se concentrant sur les interventions 1 et 2 et leur impact sur la sécurité foncière perçue et les changements de comportement associés à la sécurité alimentaire/la productivité agricole, l'utilisation durable des terres, la dynamique des conflits liés à la terre et à la propriété et l'égalité des sexes. L'évaluation ne portera pas directement sur les impacts de l'intervention 3.

Pour réaliser l'évaluation de l'impact du projet, l'ODI s'appuie sur son expérience dans le cadre de l'Index mondial des droits fonciers et de propriété (Prindex).¹ Prindex est une initiative visant à combler le manque de données mondiales sur les régimes fonciers et les droits de propriété, en fournissant la toute première évaluation mondiale de la perception qu'ont les gens de la sécurité de leurs droits fonciers et de propriété.

Les données 2018 de Prindex identifient le Burkina Faso comme ayant l'un des niveaux les plus élevés d'insécurité foncière dans son ensemble de données couvrant 140 pays. Environ 44 % de la population adulte du Burkina Faso se sent en

¹ Prindex est financé par des subventions d'Omidyar Network et du Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni, et mis en œuvre par un consortium composé de l'ODI et de la Global Land Alliance (GLA).

insécurité par rapport à ses terres et à ses biens en général, ce qui est nettement plus élevé que la moyenne mondiale d'environ 20 %.

Prindex s'est imposé comme un pionnier dans le développement d'approches et de méthodologies pour la collecte de données sur la sécurité foncière perçue. Actuellement, cette initiative est impliquée dans un certain nombre d'efforts de collecte de données nationales et infranationales approfondies qui viendront compléter son ensemble de données mondiales. Ces efforts, qui sont actuellement en cours en Inde, en Colombie et au Nigeria, contribueront aux efforts mondiaux de suivi de la sécurité foncière dans le cadre des ODD 1.4.2 et 5.a.1.

Méthodologie proposée

La méthodologie d'évaluation proposée, comprenant la théorie du changement et les hypothèses pour la conception de l'enquête, est présentée à l'annexe 1.

La principale composante de cette méthodologie est une comparaison quantitative des indicateurs clés de l'impact du programme, tels que les niveaux de sécurité foncière perçue, dans les zones ciblées par le projet (groupe traité) et les zones similaires non affectées (groupe de contrôle) en utilisant l'approche des « doubles différences » (DD). Les données pour cette évaluation seront collectées auprès d'un échantillon de ménages par le biais d'entretiens avec le membre du ménage qui est principalement responsable des décisions concernant la terre et la propriété². Nous souhaitons compléter l'évaluation quantitative par des données qualitatives recueillies par le biais de discussions de groupe avec un sous-échantillon de ces répondants. Cela sera soumis à la condition que les coûts de l'enquête restent dans le budget.

Une deuxième composante de la méthodologie est une évaluation quantitative de l'impact du projet sur les individus qui ne sont pas les principaux décideurs du ménage mais qui peuvent influencer les décisions liées à la terre et à la propriété, y compris l'étendue de leur rôle au niveau du ménage et de la communauté. Cette évaluation utilisera également une approche DD. Ces données seront collectées à partir du même échantillon de ménages, mais par le biais d'entretiens avec un deuxième répondant de ce ménage. Là encore, nous espérons compléter l'évaluation quantitative par des données qualitatives recueillies par le biais de discussions de groupe avec un sous-échantillon de ces répondants. Les éléments quantitatifs et qualitatifs de cette composante, ainsi que les types d'individus sur lesquels elle portera, dépendent du respect du budget alloué à l'enquête. Il peut s'agir de femmes, de jeunes, d'aînés et d'autres hommes au sein d'un ménage.

Dans certaines des zones d'intervention, une grande partie de la population est allochtone (migrants). Ils peuvent avoir des droits fonciers et de propriété différents

² Cette méthode s'écarte de la méthodologie standard de l'enquête Prindex, qui consiste à sélectionner au hasard un individu dans un ménage pour obtenir un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

et faire face à des défis différents de ceux de la population autochtone ; ils constituent donc un groupe cible clé pour le projet. Il est de ce fait important qu'ils soient représentés dans l'évaluation.

Portée du travail

Enquête de base

L'ODI demande au sous-traitant d'effectuer la collecte de données quantitatives et qualitatives (si nécessaire) et les tâches associées pour l'enquête de base, y compris les cinq principaux ensembles d'activités suivants.

Comme décrit ci-dessus et dans l'annexe 1, nous envisageons un certain nombre d'options pour la collecte de données quantitatives et qualitatives. Si le coût total est supérieur au budget de l'enquête, nous choisirons une combinaison des options qui fournissent la quantité optimale de données pour l'évaluation.

L'ODI accueille favorablement les méthodologies alternatives et les plans d'échantillonnage et méthodes de collecte de données associés. Cela inclut la coordination ou la collaboration avec d'autres efforts de collecte de données qui pourraient être entrepris dans la région. Toutefois, les détails devront être convenus avec l'ODI et la GIZ au début de la consultation. D'autres propositions peuvent souhaiter s'appuyer sur l'important corpus de matériel issu des efforts de collecte de données existants au Burkina Faso.

L'ODI attend des soumissionnaires qu'ils soumettent des recommandations détaillées pour le plan d'échantillonnage dans le cadre de la proposition, y compris des tailles d'échantillons indicatives et des méthodes basées sur l'approche proposée et les paramètres d'enquête supposés (voir ci-dessous et les tableaux 1 et 2 dans la méthodologie d'évaluation proposée en Annexe 1).

Les restrictions de déplacement et de mobilité imposées par la COVID-19 risquant d'empêcher les visites dans le pays, l'ODI attend du sous-traitant qu'il fournisse un chef d'équipe fiable pour superviser les efforts de collecte de données dans le pays.

L'ODI entend jouer un rôle clé dans le soutien de tout travail qualitatif, mais les visites dans le pays sont peu probables en raison des restrictions de voyage. Dans le cadre de la proposition, les soumissionnaires doivent indiquer les membres clés ayant une expérience dans la conduite de travaux qualitatifs sur le terrain au Burkina Faso, y compris le chef d'équipe (le cas échéant).

La langue de travail de la consultance est le français, mais il est important que le chef d'équipe du sous-traitant puisse parler anglais pour permettre une communication efficace avec les équipes de l'ODI. Le sous-traitant produira des documents d'enquête en français et les traduira dans les langues vernaculaires pertinentes si nécessaire. Il est important que les superviseurs de terrain et les recenseurs aient une connaissance des langues vernaculaires pertinentes, telles que le dioula, le dagara et le lobiri, pour guider la mise en œuvre de l'enquête.

1. Concevoir et tester les outils d'enquête

- a) Développer des outils d'enquête (questionnaires et guides FGD si nécessaire) en collaboration avec l'ODI et la GIZ, en s'appuyant sur les outils existants conçus dans le cadre de l'initiative Prindex.
- b) Produire des outils d'enquête en français et les traduire dans les langues vernaculaires pertinentes, le cas échéant, y compris l'assurance de la qualité de la traduction (par exemple, la rétro-traduction).
- c) Pré-tester les outils d'enquête afin de s'assurer de leur viabilité et de leur fiabilité par le biais d'entretiens tests, d'entretiens avec des informateurs clés et de discussions de groupe, le cas échéant, faire un rapport sur les résultats et travailler avec l'ODI pour finaliser les outils d'enquête.

2. Plan d'échantillonnage et méthodologie

- a) Proposez un plan d'échantillonnage et une méthodologie détaillés **dans le cadre de la proposition**. Cela doit inclure des plans de pré-test et de pilotage.
- b) Ajustez le plan d'échantillonnage et la méthodologie en collaboration avec l'ODI et la GIZ, afin de vous assurer qu'ils sont conformes aux directives de Prindex Global en matière de collecte de données.
- c) S'assurer que le plan d'échantillonnage et la méthodologie proposés sont alignés sur la méthodologie d'évaluation et les indicateurs de projet associés.

3. Mise en œuvre de l'enquête

- a) Recruter l'équipe d'enquête, notamment un chef d'équipe, des superviseurs de terrain et les recenseurs pour la formation et le travail sur le terrain. S'assurer que les superviseurs de terrain et les recenseurs ont une bonne connaissance des langues vernaculaires.
- b) Organiser et diriger la formation des recenseurs et des superviseurs de terrain.
- c) Produire des supports de formation et des manuels de procédures sur le terrain en français, et fournir des explications supplémentaires dans les langues vernaculaires, si nécessaire.
- d) Gérer les aspects logistiques et administratifs du travail sur le terrain, notamment l'obtention de toutes les autorisations et permis nécessaires.
- e) Piloter l'enquête, rendre compte des résultats et travailler avec l'ODI pour mettre à jour les outils d'enquête ou la méthodologie d'enquête si nécessaire.
- f) Mettre en œuvre la collecte des données, de préférence en utilisant la technologie CAPI.

4. Assurance qualité

- a) Superviser et contrôler la collecte quotidienne des données et le téléchargement des données sur la plateforme CAPI.
- b) Mener l'assurance qualité des données quotidiennes sur le terrain, ce qui implique que les superviseurs fournissent un retour d'information régulier aux enquêteurs, intégrer ce retour d'information et, si nécessaire, ajuster les outils d'enquête en collaboration avec l'ODI.

- c) Rendre compte quotidiennement à distance de l'avancement de l'enquête à l'ODI, et aider l'ODI à effectuer des contrôles de qualité indépendants sur les données au fur et à mesure de leur collecte.
- d) Gérer les données conformément aux procédures et réglementations pertinentes en matière de protection des données.
- e) Nettoyer et traiter les données, y compris le calcul de toutes les pondérations pertinentes de l'enquête (par exemple, les pondérations de conception séparée, de non-réponse et de post-stratification), le cas échéant.

5. Livraison des résultats

- a) Fournir les rapports de pré-test et de pilotage.
- b) Fournir la documentation finale de l'enquête, y compris les outils d'enquête, les résultats et les scripts d'analyse, les livres de codes, la stratégie d'échantillonnage, le rapport de mise en œuvre de l'enquête, etc.
- c) Fournir des ensembles de données nettoyés et traités issus de l'enquête pilote et de l'enquête principale, notamment toutes les variables d'enquête pertinentes (pondération, strates, unités d'échantillonnage, coordonnées GPS pour l'observation, heures de début et de fin, etc.)
- d) Soutenir l'ODI dans l'élaboration du rapport d'enquête de base en répondant aux questions et en commentant le rapport.

Exigences supplémentaires pour le chef d'équipe

Le chef d'équipe travaillera en étroite collaboration avec l'ODI (à distance) et la GIZ (bureau national à Ouagadougou) et sera responsable de trois activités principales :

1. Superviser les efforts de collecte de données et gérer l'assurance qualité (voir point 4 ci-dessus) : superviser et suivre la collecte de données, effectuer des visites régulières sur le terrain, s'assurer que les superviseurs donnent un retour d'information et intègrent l'apprentissage.
2. Communication et coordination avec l'ODI par le biais de téléconférences hebdomadaires (pendant la mise en œuvre de l'enquête) et en veillant à ce que l'équipe du projet soit tenue au courant de tous les problèmes qui se présentent.
3. Soutien à la recherche : jouer un rôle actif dans la conception des outils d'enquête et de la méthodologie d'échantillonnage et faire des recommandations pratiques basées sur les réalités du terrain.

Exigences pour le chef d'équipe

- Bonnes compétences en communication, avec une excellente maîtrise de l'anglais écrit et parlé et du français comme langue de travail : pour assurer une communication efficace avec les membres de l'équipe de l'ODI et de Prindex Global. Toute la documentation du projet sera en français.
- Expérience préalable de la conduite d'enquêtes quantitatives à grande échelle, de préférence dans des contextes ruraux et pauvres. Une expérience au Burkina Faso est souhaitable, mais une expérience dans d'autres pays présentant un environnement similaire sera également prise en compte.

- Expérience dans la conduite de recherches qualitatives.
- Une maîtrise ou un doctorat en sciences sociales pertinentes, telles que l'économie, la sociologie ou la géographie, y compris des cours sur la collecte de données quantitatives et qualitatives.
- [Souhaitable] Connaissance et expérience de travail avec des programmes de gouvernance foncière similaires dans la région : par exemple, Banque mondiale, AFD, FCDO ou MCC.

Calendrier

Début dans la semaine commençant le 25/10/2021 :

- Mois 1 à 3 : Conception de l'enquête et du questionnaire, pré-test et pilotage
- Mois 4 : Préparation de la collecte des données principales
- Mois 5 : Collecte des données principales
- Mois 6 à 9 : Traitement des données et assurance qualité, développement de la documentation de l'enquête et production du rapport de base

Annexe 1 : Méthodologie d'évaluation



Évaluation du projet ProPFR/BF financé par la GIZ

Aperçu de la méthodologie d'évaluation

Septembre 2021

Acronymes

APFR	Attestation de Possessions Foncière Rurale
CCFV	Comité de Conciliations Foncières Villageoises
CFV	Comité Foncier Villageois
CVD	Comité Villageois de Développement
FGD	Groupe de discussion ciblé
SFR	Services Fonciers Ruraux

Table des matières

Introduction	4
Contexte.....	4
Théorie du changement et questions de recherche	7
Méthodologie d'évaluation proposée.....	11
Méthodologie d'enquête proposée	14

Liste des figures

Figure 1 - Project communes	5
Figure 2 - Théorie du changement	10
Figure 3 - La méthode des doubles différences (DD).....	12

Liste des tableaux

Tableau 1 - Exigences et hypothèses pour la collecte de données quantitatives.....	14
Tableau 2 - Données qualitatives requises et hypothèses	16

Introduction

Ce document présente les grandes lignes de la méthodologie d'évaluation que l'ODI entend utiliser pour l'évaluation du projet ProPFR/BF de la GIZ.

Il comprend une description du projet, les facteurs qui influencent le choix de la méthodologie d'évaluation, la théorie du changement et les questions de recherche, un aperçu de la méthodologie d'évaluation proposée et la méthodologie d'enquête associée.

Il est conçu à la fois comme un document de référence pour la justification de la méthodologie d'évaluation proposée, et comme un document de base pour soutenir la nomination du fournisseur d'enquête qui travaillera avec l'ODI pour collecter les données nécessaires à l'évaluation.

Contexte

La croissance rapide de la population, les migrations internes, l'exploitation de mines d'or et les investissements agricoles commerciaux au Burkina Faso entraînent une pénurie de terres fertiles et productives, en particulier pour les petits exploitants agricoles et les ménages pastoraux. Ces facteurs ont entraîné des tensions croissantes et plusieurs conflits liés à la terre. L'absence d'accès sécurisé à la terre et l'augmentation du nombre de litiges fonciers reflètent la faiblesse des structures et institutions communales fonctionnelles permettant de clarifier, de documenter et de formaliser les droits fonciers, ainsi que des mécanismes de prévention et de résolution des conflits fonciers. En tant que telle, l'insécurité foncière constitue une menace pour la stabilité sociale du pays.

Projet ProPFR/BF

Dans le cadre de l'accord de coopération technique entre l'État du Burkina Faso et la République Fédérale d'Allemagne, la GIZ a obtenu un financement du BMZ (Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement) pour mettre en œuvre le « Programme pour une Politique Foncière Responsable au Burkina Faso (ProPFR/BF) » visant à « favoriser l'utilisation responsable et l'amélioration de l'accès à la terre ».

En concertation avec son partenaire national, la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) et les programmes partenaires de la coopération, ce programme a identifié les régions des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest du Burkina Faso comme régions d'intervention. Dans ces régions, il y a un total de huit communes d'intervention, dont trois dans les Hauts-Bassins (Boni, Dandé et Padéma) et cinq dans le Sud-Ouest (Djigoué, Iolonioro, Kampti, Loropeni, Tiankoura), avec l'objectif de couvrir 240 villages dans les deux régions. La Figure 1 montre les emplacements des huit communes. Les activités cibleront les petits exploitants agricoles et les ménages pastoraux dont l'accès aux terres fertiles et productives est de plus en plus restreint.

Le programme national s'étendra sur 40 mois. La première phase du programme se déroulera entre juillet 2020 et mars 2025.



Figure 1 - Project communes

Il y a trois interventions qui se renforcent mutuellement :

Interventions 1. Améliorer le cadre institutionnel autour de la gouvernance foncière dans huit communes des régions Sud-Ouest et Hauts-Bassins. Il s'agira principalement d'appuyer les communes dans la mise en place de processus d'enregistrement et de délivrance de certificats de propriété foncière et de droits d'usage (par exemple, l'Attestation de Possessions Foncière Rurale, APFR), ainsi que de mettre en place les structures organisationnelles nécessaires et de fournir la formation utile au personnel. Les partenaires à ce niveau impliquent les communes et/ou les mairies, ainsi que les administrations foncières locales (Services Fonciers Ruraux, SFR) et les comités fonciers villageois (CFV).

Interventions 2. Renforcer le rôle de la société civile locale en formulant et en mettant en œuvre une politique foncière responsable, notamment via l'implication des comités villageois dans les processus de résolution des conflits. Cela nécessite se sensibiliser au rôle des comités villageois nouvellement établis, afin que les représentants appropriés puissent être identifiés et formés. Les partenaires majeurs pour y parvenir sont les Comités de conciliations foncières villageoises (CCFV) et d'autres organisations de la société civile.

Interventions 3. Sensibiliser les investisseurs agricoles privés et, dans une moindre mesure, les orpailleurs (en particulier les orpailleurs informels) à la mise en œuvre d'une politique foncière responsable. En collaboration avec la chambre régionale d'agriculture, les représentants de la société civile et les pionniers de l'investissement responsable dans le secteur privé, un processus d'acquisition de terres sera élaboré en suivant les principes d'investissement responsable reconnus au niveau international.

Le programme vise à atteindre les indicateurs de niveau de résultat suivants d'ici 2025 :

1. Dans les huit communes, les procédures d'obtention des droits de possession (APFR individuels et collectifs) et des droits d'usage selon la loi 034/2009 auront été mises en place. 6 500 individus, ménages ou coopératives auront formalisé des droits de possession (possession et utilisation) documentés et certifiés, par exemple, (APFR), dont 20 % sont des migrants ou des femmes.
2. Les CFV et CCFV auront été mis en place dans 80 villages et auront reçu une formation complémentaire dans 160 villages.
3. Six bonnes pratiques liées à la régularisation foncière auront été identifiées pour être élargies en dehors de la zone du projet.
4. 80 % des conflits fonciers survenant au cours du processus d'enregistrement des terres auront été résolus avec la participation d'acteurs de la société civile.
5. 12 500 représentants des ménages de petits exploitants auront été sensibilisés à l'application de la loi foncière, en particulier aux structures villageoises à mettre en place et aux procédures à suivre pour obtenir des droits formels de possession et d'utilisation des terres.
6. 7 entreprises agricoles auront été orientées vers les règles internationales en matière de droits fonciers, en faisant appel à la chambre régionale d'agriculture, aux représentants de la société civile et aux pionniers du secteur privé en matière d'investissement responsable.

Cette évaluation se concentrera sur l'impact des interventions un et deux. Elle n'évaluera pas l'impact de l'intervention trois.

Principales caractéristiques du projet qui affectent l'évaluation :

- Les activités affecteront la population cible à différentes échelles. Les activités qui visent à renforcer les SFR et à accentuer la sensibilisation toucheront l'ensemble de la population de chaque commune. Les activités de mise en place et de renforcement des CVD, CFV et CCFV touchent la population au niveau des villages.
- Tous les villages de chaque commune ne recevront pas nécessairement un appui pour la mise en place des CVD, CFV et CCFV. La participation sera déterminée par la demande des villages. La GIZ n'a pas l'intention de présélectionner les villages qui recevront un soutien.
- La capacité actuelle des SFR et des CVD, CFV et CCFV varie d'une commune à l'autre et d'un village à l'autre, de sorte que l'étendue du soutien apporté et les détails des activités varieront selon les communes et les villages.
- La délivrance des APFR se fera en fonction de la demande. Par conséquent, elle peut varier selon les communes et les villages.

- La durée du projet de 40 mois ne laissera probablement pas suffisamment de temps pour que les impacts finaux prévus du projet se concrétisent pleinement.
- Les activités du projet visent à améliorer la capacité des SFR et des comités de village à délivrer des APFR et à résoudre les litiges et conflits fonciers, ainsi que la demande de ces services de la part des résidents.
- Dans certaines des zones d'intervention, une grande partie de la population est allochtone (migrants). Ils peuvent avoir des droits fonciers et de propriété différents et faire face à des défis différents de ceux de la population autochtone ; ils constituent donc un groupe cible clé pour le projet. Il est de ce fait important qu'ils soient représentés dans l'évaluation.

La GIZ a plusieurs exigences qui affectent également l'évaluation.

- La GIZ veut identifier et s'inspirer d'au moins trois « bonnes pratiques » liées à la régularisation des régimes fonciers qui peuvent être étendues à d'autres régions.
- Elle souhaite comprendre l'« effet net » du projet sur l'ensemble de la population des huit communes plutôt que sur des segments spécifiques de la population.

Théorie du changement et questions de recherche

- La théorie du changement pour les deux interventions est illustrée dans la Figure 2. Elle relie les activités aux effets escomptés. En haut se trouve un résumé des activités qu'il est prévu d'entreprendre dans les deux interventions.
- Les résultats des activités sont les éléments suivants. Il s'agit de l'augmentation de la capacité des institutions d'administration foncière au niveau des communes et des villages (les cases bleues), et d'une plus grande sensibilisation aux services qu'elles fournissent (c'est-à-dire l'obtention des APFR et l'utilisation des CCFV pour la résolution des conflits), d'une meilleure perception de leurs avantages, et d'une augmentation de la demande vis-à-vis de ces services.
- Les trois sections suivantes concernent les résultats à court terme, intermédiaires et finaux.
 - Les résultats à court terme sont l'augmentation de la sécurité foncière perçue et la réduction des litiges et des conflits fonciers.
 - Les résultats intermédiaires sont économiques, sociaux et environnementaux. Par exemple, un investissement accru dans les terres agricoles, un plus grand pouvoir de décision pour les femmes au sein du ménage et des pratiques d'utilisation des terres plus durables. Ils sont directement affectés par les réalisations de niveau inférieur et les résultats à court terme.

- En bas du diagramme se trouvent les résultats finaux et les effets escomptés, notamment des niveaux plus élevés de production agricole, de revenu des ménages et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'une réduction de la dégradation de l'environnement.
- Les réalisations, les résultats à court terme et les résultats intermédiaires sont interconnectés et il n'existe pas de chemin unique entre une activité spécifique et un résultat, ou un impact, intermédiaire ou final.
- Les cases surlignées en bleu et en jaune sont les réalisations et les résultats qui pourraient être affectés par les activités dans le cadre des 40 mois du projet.
- Les résultats et les impacts sont en grande partie liés au comportement des individus qui ont la responsabilité des décisions concernant la terre et la propriété. Par exemple, la décision d'investir ou de passer à des pratiques foncières plus durables. Dans les zones d'intervention, ces décisions seront principalement prises par les chefs de ménage, mais d'autres membres du ménage, y compris les aînés, les femmes et les jeunes peuvent influencer ces décisions. L'évaluation se concentrera donc sur deux domaines. Premièrement, les « principaux décideurs du ménage »¹. Et deuxièmement, les autres individus qui peuvent influencer les décisions. L'évaluation complète du rôle de ces autres individus nécessitera la collecte de données supplémentaires dans chaque ménage. Cela pourrait ne pas être possible dans le cadre du budget de l'évaluation. La viabilité sera évaluée une fois que les coûts de l'enquête de base auront été établis.
- En nous basant sur les objectifs de la GIZ pour l'évaluation, les caractéristiques du projet et la théorie du changement, nous avons développé les questions de recherche suivantes qui seront appréciées par l'évaluation.
 1. Quel est l'impact des activités du projet ProPFR/BF sur les principaux décideurs des ménages dans la population allochtone et autochtone ? Cela sera mesuré en évaluant les changements dans les principaux décideurs des ménages :
 - a. connaissance des procédures de régularisation des droits fonciers ;
 - b. connaissance des CVF et des CCFV* ;
 - c. perception des avantages liés à la possession d'APFR* ;
 - d. demande et possession d'APFR* ;
 - e. perception des avantages de l'utilisation des CVF et CCFV pour résoudre les litiges liés à la terre et à la propriété* ;
 - f. utilisation des CVF et CCFV pour résoudre les litiges liés à la terre et à la propriété* ;
 - g. perception et expérience des litiges liés à la terre et à la propriété ;
 - h. perception de l'(in)sécurité foncière ;

¹ Cette méthode s'écarte de la méthodologie standard de l'enquête Prindex, qui consiste à sélectionner au hasard un individu dans un ménage pour obtenir un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

- i. intentions d'investissement et investissements dans la terre et la propriété ;
- j. recherche et obtention de crédits ;
- k. temps et/ou coûts associés à la protection de la terre et de la propriété ;
- l. intentions d'adopter et adoption de pratiques d'utilisation des terres plus durables.

* Voir la section « Méthodologie d'évaluation proposée » pour connaître les limites potentielles des réponses à ces questions.

- 2. Quel est l'impact des activités du projet ProPFR/BF sur les individus qui ne sont pas les principaux décideurs du ménage mais qui peuvent influencer les décisions liées à la terre et à la propriété ? Cela sera mesuré en évaluant les changements dans :
 - a. les facteurs énumérés pour la question 1 pour ces individus ;
 - b. le degré auquel ces individus pensent pouvoir influencer les décisions relatives à la terre et/ou à la propriété au niveau du ménage ou de la communauté.

NB : l'inclusion de la question 2 et les types d'individus qui seront ciblés sont soumis à la confirmation des coûts de l'enquête. Il peut s'agir de femmes, de jeunes, d'aînés et d'autres hommes au sein d'un ménage.

- La capacité des SFR et des comités au niveau des villages (les cases bleues dans la théorie du changement) sera évaluée en tant que facteur médiateur potentiel pour les autres résultats. L'étendue de cette évaluation est soumise à la confirmation des coûts de l'enquête.

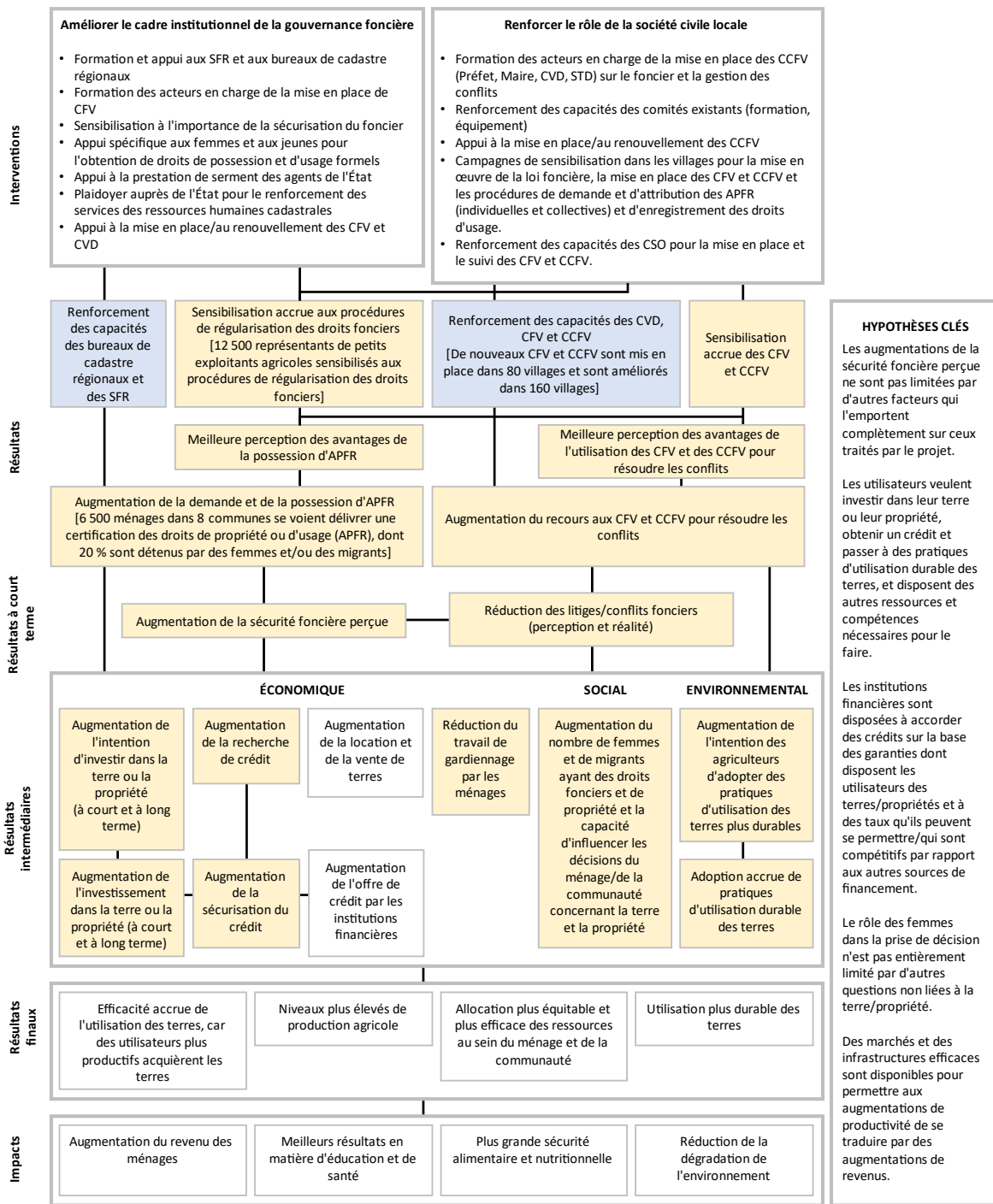


Figure 2 - Théorie du changement

Méthodologie d'évaluation proposée

- L'objectif de l'évaluation est d'estimer les effets des activités entreprises dans le cadre du projet ProPFR/BF sur les communautés ciblées.
- Une approche d'évaluation solide nécessite un moyen efficace d'estimer ce que les résultats auraient été dans les communautés traitées (ciblées) si le projet n'avait pas été entrepris, le contrefactuel. La différence entre les résultats avec et sans traitement est une estimation de l'effet du projet.
- Une simple comparaison des résultats dans les communautés traitées avant et après les activités peut entraîner des estimations biaisées des effets car d'autres facteurs, non liés au projet, peuvent en être la cause.
- De même, une simple comparaison des résultats à la fin du projet entre les communautés traitées et non traitées pourrait également entraîner des estimations biaisées, car toute différence pourrait être le résultat de différences initiales entre les deux communautés.
- Il existe de nombreuses façons d'estimer la différence entre les résultats dans les communautés traitées et le contrefactuel. Notamment les conceptions véritablement expérimentales, telles que les essais randomisés contrôlés (ERC), et les approches quasi-expérimentales telles que la régression sur discontinuité (RSD) et les doubles différences (DD).
- La méthode la plus appropriée dépend des caractéristiques du projet et des questions de recherche auxquelles l'évaluation vise à répondre. Pour cette évaluation, nous pensons qu'un modèle de doubles différences (DD) avec appariement sur les caractéristiques observables est le plus approprié.
- Cette approche estime l'effet du projet en évaluant la différence entre le changement (ou la différence) dans les résultats avant et après le projet entre la population ciblée (le groupe de traitement) et le contrefactuel basé sur une population similaire qui n'a pas été ciblée (le groupe de contrôle). Une fonctionnalité clé de la méthode DD est qu'un indicateur, par exemple le pourcentage de la population qui perçoit l'insécurité de sa propriété foncière, ne doit pas nécessairement avoir la même valeur pour les groupes de traitement et de contrôle avant le projet. La méthode repose cependant sur l'hypothèse que la différence d'un indicateur entre le groupe ciblé et le groupe de contrôle serait restée la même si les interventions n'avaient pas eu lieu, l'« hypothèse de tendance commune ». Cette approche est présentée sous forme de diagramme dans la Figure 3.
- Nous proposons cette méthode pour plusieurs raisons. Premièrement, comme les populations ciblées n'ont pas été sélectionnées au hasard, les méthodes véritablement expérimentales qui reposent sur la randomisation, comme les essais randomisés contrôlés, ne sont pas possibles. Deuxièmement, la GIZ souhaite comprendre l'effet du projet sur l'ensemble de la population ciblée. D'autres méthodes quasi-expérimentales, telles que la régression sur discontinuité, ne le permettent pas, car elles évaluent l'effet sur un sous-ensemble des groupes ciblés et des groupes de contrôle.

Troisièmement, la méthode DD a fait ses preuves et sa compréhension est intuitive. Cela devrait faciliter la diffusion et l'acceptation des résultats de l'évaluation.

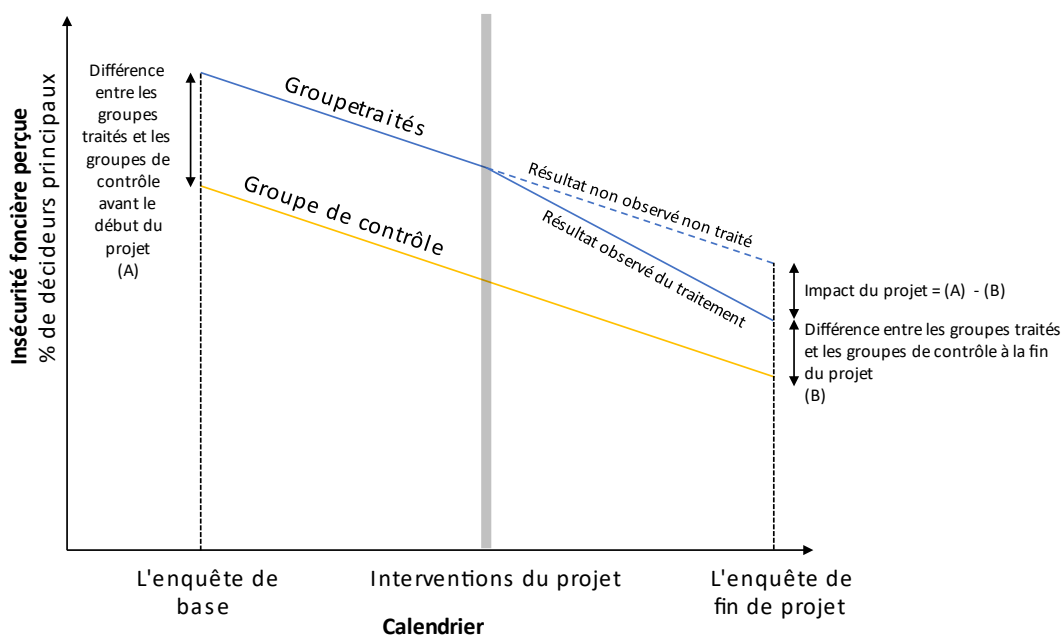


Figure 3 - La méthode des doubles différences (DD)

- Un élément crucial de la méthodologie DD est l'identification du groupe de contrôle afin de s'assurer que l'« hypothèse de tendance commune » est respectée. Nous travaillerons avec le fournisseur local de l'enquête pour identifier les caractéristiques des villages et des communes pour lesquels des données sont disponibles pour y parvenir. La disponibilité de ces données affectera la manière exacte dont le groupe de contrôle sera formé. Par exemple, si des données suffisantes sont disponibles au niveau des villages, nous serons en mesure de construire un groupe de contrôle de villages qui soit similaire à l'échantillon aléatoire de villages sélectionnés dans les communes ciblées. Ce groupe sera déterminé en fonction de caractéristiques observables, notamment celles liées à la participation au projet lorsque cela est possible. Cependant, si les données au niveau des villages sont insuffisantes, nous devons baser le groupe de contrôle sur des communes similaires aux communes ciblées. Ensuite, nous devons sélectionner de manière aléatoire un échantillon de villages dans ces communes, ou des villages de traitement et de contrôle qui sont proches les uns des autres et partagent donc des caractéristiques communes non observables. Par exemple, des villages situés près des frontières des communes ciblées et non ciblées.²

² Nous pouvons également utiliser la méthodologie des « triples différences » si nous sommes en mesure de collecter suffisamment de données sur les individus qui ont déjà des AFPR dans les villages des communes ciblées. Cela nous

- Dans les deux cas, une fois les villages sélectionnés, nous serons en mesure de collecter des données au niveau des villages sur les caractéristiques qui pourraient affecter les résultats, par exemple, la présence et la capacité des comités villageois. Nous pourrions alors contrôler ces caractéristiques dans l'analyse. Comme nous l'avons mentionné précédemment, cela comprendra des données sur la capacité des SFR et des comités au niveau des villages (les cases bleues dans la théorie du changement).
- Les caractéristiques des villages sélectionnés pour les groupes traités et témoins affecteront également la capacité à répondre aux questions d'évaluation 1b à 1f. Si seul un petit nombre de villages du groupe de contrôle ont établi des CVF et des CCFV, il ne sera peut-être pas possible d'évaluer l'impact du projet sur la connaissance et l'utilisation de ceux-ci en raison de la petite taille de l'échantillon. Dans ce cas, les résultats pour ces questions peuvent être rapportés de manière descriptive à la fin de l'étude.
- Les données et l'analyse quantitatives donneront une indication de l'effet du projet ProPFR/BF sur les indicateurs de réalisation et de résultat. Cependant, les raisons détaillées des effets, ou de leur absence, sont plus difficiles à établir à l'aide de ces méthodes. Les données qualitatives, collectées par exemple par le biais d'entretiens semi-structurés ou de groupes de discussion ciblés (FGD), peuvent fournir des données complémentaires pour comprendre ces raisons de manière plus approfondie. En raison des contraintes budgétaires, nous devons équilibrer la quantité de données quantitatives et qualitatives collectées afin que les réponses aux questions de recherche soient aussi complètes que possible. Pour y parvenir, nous demanderons aux fournisseurs de l'enquête des devis pour le coût de la réalisation des FGD et des entretiens semi-structurés dans un sous-échantillon de villages et de communes. Cela comprendra :
 - Des entretiens semi-structurés avec les membres des comités au niveau des villages pour comprendre leur capacité à délivrer des AFPR et à résoudre les conflits liés à la terre et à la propriété, ainsi que les facteurs qui affectent cette capacité.
 - Entretiens semi-structurés avec les membres des SFR afin d'examiner leur capacité et les facteurs qui influencent leur aptitude à délivrer des AFPR.
 - Des FGD avec les principaux décideurs des ménages pour explorer les incitations/dissuasions à investir dans leurs terres et propriétés.
 - Des FGD avec d'autres individus qui peuvent influencer les décisions liées à la terre et à la propriété, afin de comprendre leurs droits et leur rôle dans les décisions du ménage et de la communauté quant à la terre et la propriété, et les facteurs qui les affectent. Il peut s'agir de

permettra de contrôler l'effet des facteurs qui n'influencent que les villages de contrôle et de tester l'« hypothèse de tendance commune ».

femmes, de jeunes, d'âinés et d'autres hommes au sein d'un ménage. Les groupes à inclure seront décidés une fois que les coûts seront connus.

- Nous chercherons à explorer les similitudes et les différences entre les populations allochtones et autochtones dans les FGD avec les principaux décideurs du foyer et d'autres individus.
- Nous souhaitons également faire appel à l'expertise des fournisseurs d'enquêtes locaux pour la conception générale de l'évaluation. Par conséquent, dans le processus d'appel d'offres pour le fournisseur d'enquête, nous permettons que des approches alternatives soient proposées, à condition qu'elles répondent aux objectifs généraux de l'évaluation.

Méthodologie d'enquête proposée

- La méthodologie de collecte des données pour l'évaluation sera développée avec le fournisseur d'enquête local afin d'utiliser son expertise et sa connaissance du contexte dans lequel le projet doit être réalisé.
- Cependant, pour faciliter la sélection et la nomination du fournisseur local d'enquêtes, il est nécessaire de définir une méthodologie générale qui fournisse les exigences et les hypothèses clés. Celles-ci sont résumées dans le Tableau 1 pour la collecte de données quantitatives. Les exigences et les hypothèses pour la collecte de données qualitatives sont résumées dans le Tableau 2.

Tableau 1 - Exigences et hypothèses pour la collecte de données quantitatives

Paramètre	Exigence / hypothèses
Méthode d'entretien	On suppose que les entretiens seront menés en personne en raison des limitations de la couverture des téléphones portables. Le fournisseur de l'enquête peut proposer des alternatives avec des preuves pour démontrer qu'elles seront viables.
Nombre de répondants par ménage	Deux options : 1. Un seul répondant : le principal décideur du ménage en matière de terres ou de propriété. 2. Deux répondants : le principal décideur pour la terre ou la propriété et un deuxième répondant choisi au hasard parmi les autres membres adultes du ménage.
Durée de l'entretien	30 minutes pour le principal décideur du ménage pour les questions liées à la terre ou la propriété. 20 minutes pour le second répondant sélectionné au hasard parmi les autres membres adultes du ménage, si cette option est choisie.

Modules du questionnaire	<p>Le questionnaire principal devrait couvrir cinq sujets principaux (plus un autre facultatif) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informations de base : par exemple, les caractéristiques démographiques et socio-économiques ainsi que les facteurs spatiaux (statut foncier, caractéristiques des terres/propriétés, utilisation des terres/propriétés, etc.) 2. Sécurité foncière : par exemple, sécurité foncière perçue, sécurité foncière formelle, protection des droits de propriété perçue, connaissance et expérience des CVF et SFR, connaissance et expérience des interventions précédentes liées à la terre et à la propriété, etc. 3. Investissements : par exemple, investissements passés, actuels et futurs dans la terre et la propriété, impact de l'insécurité, recherche et obtention de crédits. 4. Utilisation durable des terres : par exemple, le comportement passé, présent et futur concernant l'utilisation des terres. 5. Litiges et conflits liés à la terre et à la propriété : par exemple, perception et expérience des litiges et des conflits, temps et/ou coûts associés à la protection de la terre et de la propriété, utilisation des CCFV, etc. 6. Influence sur la prise de décision concernant les terres et la propriété (facultatif) : par exemple, le rôle des autres individus dans la prise de décision concernant les terres et la propriété au niveau du ménage et de la communauté, etc.
Approche d'échantillonnage	<p>Échantillonnage stratifié à plusieurs degrés. Les détails de la stratification et du regroupement seront déterminés par le fournisseur de l'enquête et dépendront de la disponibilité des données.</p>
Différence détectable en points de % entre les groupes traités et les groupes témoins dans la prévalence de sécurité foncière perçue	<p>Trois options :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 10 % de points entre les groupes de traitement et de contrôle 2. 8 % de points entre les groupes de traitement et de contrôle 3. 6 % de points entre les groupes de traitement et de contrôle
Prévalence supposée de l'indicateur	50 % ¹
Puissance (1 – Beta)	80 %
Alpha	5 %
Corrélation intra-grappe et effet de conception	À déterminer par le fournisseur de l'enquête sur la base de l'approche d'échantillonnage proposée.
<p>Notes :</p> <p>¹ Sur la base de l'ensemble des données mondiales de Prindex, l'insécurité foncière perçue est de 44 % au Burkina Faso. Par conséquent, il est prudent de baser les calculs de la taille de l'échantillon sur une prévalence de 50 %.</p>	

Tableau 2 - Données qualitatives requises et hypothèses

Paramètre	Exigence / hypothèses
Données sur les comités au niveau des villages (CVD, CVF et CCFV)	<p>Deux options :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien court et structuré avec un répondant bien informé dans tous les villages étudiés (traités et de contrôle) pour établir si et quand les comités au niveau des villages ont été mis en place et s'ils sont opérationnels. Durée supposée de l'entretien : 15 minutes. 2. En plus de l'option 1, des entretiens de groupe semi-structurés avec les membres de chacun des comités au niveau des villages dans un sous-échantillon de villages sélectionnés, au minimum deux villages dans chaque commune traitée. Durée supposée de l'entretien : 30 minutes.
Données sur les SFR	<p>Deux options :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien court et structuré avec un répondant bien informé dans toutes les communes étudiées (traitées et de contrôle) pour déterminer si et quand les SFR ont été mis en place et s'ils sont opérationnels. Durée supposée de l'entretien : 15 minutes. 2. En plus de l'option 1, des entretiens semi-structurés en groupe avec les membres des SFR dans chaque commune traitée. Durée supposée de l'entretien : 30 minutes.
Données provenant des principaux décideurs du ménage	<p>Deux options :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune donnée qualitative n'est collectée auprès des principaux décideurs du ménage. 2. FGD avec un groupe de principaux décideurs des ménages dans un sous-échantillon de villages sélectionnés, au minimum deux villages dans chaque commune traitée. Durée supposée du FGD et nombre de participants : 1,5 heure avec 7 à 10 participants. Les populations allochtones et autochtones devraient être incluses, le cas échéant.
Données provenant des individus pouvant influencer les décisions	<p>Deux options :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune donnée qualitative n'est collectée auprès de ces personnes 2. FGD avec un groupe d'individus qui peuvent influencer les décisions sur les questions de la terre et de la propriété dans un sous-échantillon de villages sélectionnés, au minimum deux villages dans chaque commune traitée. Durée supposée du FGD et nombre de participants : 1,5 heure avec 7 à 10 participants. Les groupes seront décidés une fois les coûts connus. Il peut s'agir de femmes, de jeunes, d'aînés et d'autres hommes au sein d'un ménage. Les populations allochtones et autochtones devraient être incluses, le cas échéant.